

**LE PRESIDENT,**

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le jury du Master domaine **Sciences humaines et sociales** mention **Psychologie Sociale, du travail et des organisations** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

<b>MASTER 1</b>
<b>Semestre 1</b>
<b><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></b>  <u>Président(e)</u> : Marc SOUVILLE <u>Suppléant(e)</u> : Léa RESTIVO  <u>Liste des membres</u> : Christophe DEMARQUE, Solveig LELAURAIN, Léa RESTIVO, Marc SOUVILLE  <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y  - Titulaire Christophe DEMARQUE / suppléante Valérie FOINTIAT - Titulaire Solveig LELAURAIN / suppléant Thémis APOSTOLIDIS - Titulaire Léa RESTIVO / suppléant Thémis APOSTOLIDIS - Titulaire Marc SOUVILLE/ suppléante Valérie FOINTIAT -
<b><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u></b>  <u>Liste des membres</u> :
<b>Semestre 2 et Jury de MASTER 1</b>
<b><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></b>  <u>Président(e)</u> : Marc SOUVILLE <u>Suppléant(e)</u> : Léa RESTIVO  <u>Liste des membres</u> : Christophe DEMARQUE, Solveig LELAURAIN, Léa RESTIVO, Marc SOUVILLE  <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres</i>

suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Titulaire Christophe DEMARQUE / suppléante Valérie FOINTIAT
- Titulaire Solveig LELAURAIN / suppléante Bouchra ZOUHRI
- Titulaire Léa RESTIVO / suppléant Thémis APOSTOLIDIS
- Titulaire Marc SOUVILLE/ suppléante Valérie FOINTIAT

**Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :**

Liste des membres :

## MASTER 2

### Semestres 3 et 4 – Jury de parcours-type et délivrance du diplôme

#### Parcours-type Psychologie Sociale de la santé (PSS)

**Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

Président(e) : Léa RESTIVO

Suppléant(e) : Solveig LELAURAIN

Liste des membres : Léa RESTIVO, Solveig LELAURAIN

*En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après*

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Titulaire Solveig LELAURAIN / suppléante Bouchra ZOUHRI
- Titulaire Léa RESTIVO / suppléant Thémis APOSTOLIDIS

**Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :**

Liste des membres :

#### Parcours-type Psychologie Sociale du travail et des organisations (PSTO)

**Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

Président(e) : Marc SOUVILLE

Suppléant(e) : Christophe DEMARQUE

Liste des membres : Christophe DEMARQUE, Marc SOUVILLE

*En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après*

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

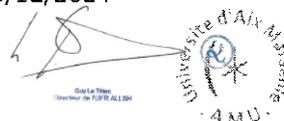
- Titulaire Christophe DEMARQUE / suppléante Valérie FOINTIAT
- Titulaire Marc SOUVILLE/ suppléante Fabien GIRANDOLA

**Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :**

Liste des membres :

Article 2 : Le Doyen de l'UFR Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 03/12/2024



Pour le Président et par délégation,  
Le Doyen l'UFR ALLSH